



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-trois, le 12 décembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le 5 décembre 2023 s'est réuni à la mairie de SAINT-HERBLAIN sous la présidence de Monsieur Dominique TALLEDEC, vice-président du Centre Communal d'Action Sociale.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Dominique TALLEDEC, Farida REBOUH, Evelyne ROHO, Nelly LEJEUSNE, Martine LE BAIL, Guylaine YHARRASSARRY, Gérald CRESPEL, Michelle DEQUIDT, Joël MOSSET, Séverine SANCEREAU, Florence GASCOIN

ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S :

Bertrand AFFILÉ, Martine DREAN, Valérie AUDEGOND, Matthieu ANNEREAU, Marie-Line RABILLER

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ(E)S PROCURATION :

Alain CHAUVET à Farida REBOUH

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

DÉLIBÉRATION 2023-12-79

OBJET : TARIFICATIONS 2024 DES ACTIVITÉS DE L'ACCUEIL DE JOUR

 <i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Accusé de Réception LA PREFECTURE DEPARTEMENT 044 Identifiant de l'acte : 044-264400342-20231212-20231279-DE Date de réception de l'acte par la Préfecture : 13/12/2023
--	--

DÉLIBÉRATION 2023-12-79

OBJET : TARIFICATIONS 2024 DES ACTIVITÉS DE L'ACCUEIL DE JOUR

Rapporteur : Dominique TALLEDEC

Les Accueils de jour sont financés par le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) par une aide directe aux structures sous forme de subvention annuelle de fonctionnement et de dotation globale de soins.

Les personnes accueillies peuvent recevoir également une aide directe dans le cadre du plan d'aide de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (A.P.A.) ou des Caisses de retraite pour les aider au financement du prix de journée.

Pour l'année 2024, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

Objet	Rappel Tarifs 2023	Tarifs 2024
Demi-journée sans repas	14,95 €	15,75 €
Journée sans repas	27,65 €	29,10 €
Demi-journée avec repas	19,80 €	21,15 €
Journée avec repas	32,50 €	34,50 €
Transport assuré par l'accueil de jour	6,00 € soit 3,00 € l'aller ou le retour	6,30 € soit 3,15 € l'aller ou le retour
Visite à domicile	14,95€	15,75 €
Goûter de Noël avec animation	6,50 €	6,85 €
Repas de Noël avec animation (tarif appliqué à la personne et à l'accompagnateur)	12,00 €	12,60 €

Les modalités de facturation en cas d'annulation

Motif	Préavis	Facturation 2024
Hospitalisation, maladie justifiée par un certificat médical		7,90 € (7,50 € en 2023)
Séjour temporaire ou entrée EHPAD	15 jours	En cas de non-respect du préavis, selon les termes du contrat (journée ou ½ journée) avec possibilité de déduire le repas si le délai de prévenance de 72h est respecté
Autres raisons (maladie sans justificatifs médical, convenance personnelle...)	1 mois	En cas de non-respect du préavis, selon les termes du contrat (journée ou ½ journée) avec possibilité de déduire le repas si le délai de prévenance de 72h est respecté

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver les tarifs ci-dessus au 1^{er} janvier 2024
- les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Annexe de l'Accueil de Jour 2024.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Pour ampliation,
Le Vice-Président du C.C.A.S.

Dominique TALLEDEC

Reçu en préfecture de Nantes le 13 décembre 2023
Publié le 13 décembre 2023